

Données de transaction à transmettre à l'administration en application de l'article 290 du Code général des impôts (CGI)

E-reporting des opérations réalisées avec une personne non assujettie (Business to Consumer - BtoC)

Données de transaction des opérations avec une personne non assujettie à la TVA
à transmettre à l'administration
(mentionnées à l'article 242 *nonies* M de l'annexe II au CGI)

Données liées à la transmission de e-reporting

SIREN du redevable du e-reporting (= numéro d'identification attribué à l'assujetti fournisseur du bien ou service en application du 1er alinéa de l'article R.123-221 du Code de Commerce)

Période au titre de laquelle la transmission est effectuée (*pour les fréquences, se reporter à la page J'approfondis mes connaissances sur la réforme*)

Mention « Option pour le paiement de la taxe d'après les débits » si le redevable du e-reporting a opté

Données de transaction avec une personne non assujettie, à transmettre de façon agrégée par jour

Date du jour

Nombre de transactions réalisées sur la journée concernée

Pour chaque **catégorie de transactions** listée ci-dessous :

- livraisons de bien soumises à la TVA,
- prestations de services soumises à la TVA,
- livraisons de biens et prestations de services réalisées par des assujettis établis en France et qui ne sont pas situées en France en application du 1^o de l'article 258 A et de l'article 259 B du CGI (opérations intracommunautaires),
- opérations donnant lieu à l'application des régimes prévus au e du 1 de l'article 266 et aux articles 268 et 297 A du CGI (TVA sur la marge),

sont attendues les données suivantes, **exprimées en euros** :

✓ **le montant total HT des opérations de la journée,**

✓ **le montant de TVA correspondante,**

S'il y a plusieurs taux de TVA applicables à ces opérations, ces données doivent être transmises pour chaque taux de TVA.

E-reporting des opérations réalisées avec une personne assujettie à la TVA non établie en France
(Business to Business -BtoB- international dont intracommunautaire)

Attendue à compter de	Référence au II de l'article 242 <i>nonies</i> M de l'annexe II (renvoi à l'article 41 <i>septies</i> D de l'annexe IV au CGI)	Donnée de la facture
Données obligatoires présentes sur <u>toutes</u> les factures à transmettre à l'administration		
1/09/2026	Numéro d'identification mentionné au 1er alinéa de l'article R.123-221 du Code de Commerce (SIREN) - assujetti	Cela correspond au SIREN de l'entreprise établie en France, qu'elle soit le fournisseur ou le client dans l'opération
1/09/2026	Numéro d'identification mentionné au 1er alinéa de l'article R.123-221 du Code de Commerce (SIREN) - client	
1/09/2026	Identifiant défini à l'article 41 <i>septies</i> K.-2° de l'annexe IV au CGI	N° d'identification de la partie non établie en France (N° de TVA intracommunautaire ou n° de registre étranger) – il peut s'agir du fournisseur ou du client dans l'opération.
1/09/2026	Pays (du lieu d'établissement du fournisseur)	Pays du fournisseur
1/09/2026	Pays (du lieu d'établissement du destinataire)	Pays du client
1/09/2026	Mention de la catégorie de l'opération : livraison de biens (LB) / prestations de services (PS) / constituée des deux catégories (LBPS)	Catégorie de l'opération réalisée : vente de biens ou prestation de services ou plusieurs opérations distinctes sur la facture
1/09/2026	Date d'émission de la facture	Date de la facture
1/09/2026	Numéro unique de la facture	Numéro de la facture (<i>fondé sur une séquence chronologique et continue</i>)
1/09/2026	Total hors taxe par taux d'imposition	Montant HT (<i>mentionné distinctement</i>) par taux de TVA
1/09/2026	Montant de la taxe correspondante par taux d'imposition	Montant de TVA par taux
1/09/2026	Taux de TVA applicable (à différencier si multiples)	Taux de TVA
1/09/2026	Somme totale à payer HT	Montant HT total de la facture
1/09/2026	Montant de la taxe à payer	Montant de TVA total de la facture
1/09/2026	Code / désignation devise de la facture	Devise de la facture
1/09/2027	Dénomination précise du bien livré ou du service rendu	Détail de l'opération - bien ou service rendu (<i>ligne de facture</i>)
1/09/2027	Quantité de biens livrés ou de services rendus	Détail de l'opération – quantité (<i>ligne de facture</i>)
1/09/2027	Prix unitaire hors taxe de chaque bien livré ou service rendu	Détail de l'opération – prix unitaire HT (<i>ligne de facture</i>)
Autres données <u>obligatoires</u> à transmettre à l'administration, présentes sur <u>certaines</u> factures uniquement (<i>cela va dépendre de l'opération</i>)		
1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - assujetti	N° de TVA intracommunautaire du fournisseur, quand il est établi en France
1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - représentant fiscal de l'assujetti	N° de TVA intracommunautaire du représentant fiscal le cas échéant

1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - client	N° de TVA intracommunautaire du client, quand il est établi en France
1/09/2026	Numéro de la facture rectifiée en cas d'émission d'une facture rectificative	Numéro de la facture initiale rectifiée, le cas échéant
1/09/2026	Option pour le paiement de la taxe d'après les débits	Mention en cas d'option à la TVA sur les débits
1/09/2026	En cas d'exonération, la référence à la disposition légale	Motif d'exonération de TVA par référence au CGI ou à la directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006 ou à toute autre mention indiquant que l'opération bénéficie d'une mesure d'exonération. Vise aussi le régime de la franchise en base.
1/09/2026	Mention « <i>Autofacturation</i> »	Mention en cas d'autofacturation
1/09/2026	Référence à un régime particulier visé aux 15° et 16° du I de l'article 242 nonies A de l'annexe II au CGI	Régimes particuliers de TVA dont régime de la marge : « <i>Régime particulier – Agences de voyage</i> », « <i>Régime particulier – Biens d'occasion</i> », « <i>Régime particulier – Objets d'art</i> », « <i>Régime particulier – Objets de collection et d'antiquité</i> »
1/09/2026	Mention « <i>Autoliquidation</i> »	Mention en cas d'autoliquidation de TVA par l'acquéreur ou le preneur
1/09/2026	Mention « <i>Membre d'un assujetti unique</i> »	Mention en cas d'appartenance à un assujetti unique
1/09/2026	Date de la livraison de biens ou de la fin d'exécution de la prestation de services	Date (si elle est différente de la date d'émission de la facture) à laquelle est réalisée la livraison de biens ou est achevée la prestation de services
1/09/2026	Date de l'acompte versé si elle est différente de la date d'émission de la facture	Date de versement de l'acompte (si différente de la date de la facture)
Autres données obligatoires à transmettre à l'administration, présentes sur certaines factures uniquement (cela va dépendre de l'opération)		
1/09/2027	Minoration de prix (rabais, remises, ristournes)	Minoration du prix (rabais, remises, ristournes ou escomptes, acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération) : montant de la réduction, TVA correspondante et taux applicable
1/09/2027	Adresse de livraison des biens, si différente de l'adresse du client	Adresse de livraison du bien
1/09/2027	Date d'émission de la facture rectifiée en cas d'émission de facture rectificative	Date de la facture initiale rectifiée / annulée (en cas de facture rectificative ou d'avoir)
1/09/2027	Mention d'escompte	Mention en cas de possibilité d'escompte offert sur la facture
1/09/2027	Eco-participation (art. L 541-10 du Code de l'environnement)	Eco-participation (montant)